

Membres en exercice : 29
Membres présents : 27
Membres votants : 29

Le 26 septembre 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 20 septembre 2023. Publication de la convocation le : 21 septembre 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER

Etaient absents :

Mme Martine SCUILLER a donné procuration à Mme Corinne BRIANT
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Eric BOSSER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 03 OCT. 2023

Délibération n° 2023-111 : Attribution du marché pour festivités de fin d'année « Mise en lumière et animations du Port d'Audierne et Plouhinec pour les fêtes de fin d'année »

Rapporteur : Georges CASTEL

M. Le Maire expose à l'assemblée :

Contexte et objectifs attendus :

Les villes d'Audierne, Plouhinec se sont fédérées sur les années 2021 et 2022 et souhaitent réitérer cette action sur 2023 sur une nouvelle formule afin d'offrir aux visiteurs et aux habitantes et habitants du Cap Sizun un temps fort sur les fêtes de fin d'année en créant un événementiel d'importance, « Le Goyen en lumière ».

Objectifs 2023 :

Les deux municipalités respectives souhaitent réitérer cette opération pour la fin de l'année 2023 en créant une déambulation pédestre nocturne sur l'enclave portuaire en permettant ainsi de lier les deux identités à travers les décors et les animations proposés. Le montant estimatif de la prestation est de 120 000 euros TTC, ce dernier comprenant la mise en lumière et les animations.

Pour ce faire, les communes respectives ont délibéré chacune dans leurs instances pour constituer un groupement de commande dont le pilotage est confié à la ville d'Audierne par :

- Délibération N° DE2022-054 du 29 mars 2022 pour la ville d'Audierne
- Délibération N° VP2022033122 du 31 mars 2022 pour la ville de Plouhinec

Une consultation a été organisée.

Les critères de notation des entreprises ont été les suivants :

- Valeur technique de l'offre : 60 %
- Prix : 40 %

2 entreprises ont répondu à la consultation.

- L'entreprise Electroson dont la réponse ne correspond pas au besoin de la consultation (réponse uniquement sur le volet illuminations), l'offre devant intégrer une proposition artistique d'éclairage et d'animation. L'offre est déclarée inappropriée et n'est pas intégrée dans l'analyse technico économique.
- L'entreprise « Dédé Férézou Animations » répond aux 2 axes demandés dans la consultation (illuminations et animations). Elle répond aux axes forts demandés et propose différents éléments techniques parmi lesquels les collectivités peuvent opter en étant dans le budget maximum établi.

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise « Dédé Férézou animations » pour un montant maximum de 120 000 € TTC.

Comme les années précédentes, une répartition sera opérée entre Audierne et Plouhinec.

Les documents relatifs à la consultation sont joints en annexe.

Vu la délibération DE2022-054 du 29 mars 2022 portant approbation du groupement de commandes entre les communes d'Audierne et de Plouhinec

Vu la délibération DE2023-013 prenant acte du Débat d'Orientations Budgétaires

Vu la délibération DE2023-032 portant approbation du Budget primitif 2023 du budget principal

Vu l'avis favorable de la commission finances du 11 septembre 2023,

Vu l'avis favorable de la commission culture travaux environnement du 19 septembre 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 9 abstentions, décide de :

- Retenir l'offre de l'entreprise « Dédé Férézou animations » pour le marché de « mise en lumière et animations du Port d'Audierne et de Plouhinec pour les fêtes de fin d'année » pour un montant de 120 000 € TTC ;
- Autoriser M. Le Maire à signer le marché et les éventuels avenants ;
- Autoriser M. Le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS

